



Merci de remplir ce formulaire à l'encre
noire, en lettres majuscules sans les
accents et sans rature

Numéro ID
(à remplir par l'administration)

Numéro PC
(à remplir par l'administration)

Nom de naissance	<input type="text"/>																
	<small>(nom figurant sur votre acte de naissance)</small>																
Prénom(s)	<input type="text"/>																
Nom d'usage (s'il y a lieu)	<input type="text"/>																
	<small>Ex. : nom marital</small>																
Date de naissance	Jour	Mois	Année	Genre	Femme	Homme	Autre	<input type="text"/>									
Commune de naissance	<input type="text"/>							Ile / département	<input type="text"/>								
Pays pour l'étranger	<input type="text"/>																
Adresse (2)	PK	Rue	<input type="text"/>										Numéro	<input type="text"/>			
	Côté mer	Servitude	<input type="text"/>										Immeuble	<input type="text"/>			
	Côté montagne	Quartier	<input type="text"/>										Lotis / Résidence	<input type="text"/>			
	<input type="text"/>																
Complément d'adresse	<input type="text"/>																
Commune	<input type="text"/>							Section de commune	<input type="text"/>								
Boîte postale	<input type="text"/>			Code postal	<input type="text"/>			Commune	<input type="text"/>								
Téléphone(s)	Domicile	<input type="text"/>				Portable	<input type="text"/>				Autre	<input type="text"/>					
Courriel	<input type="text"/>																

Type de demande (1) : Duplicata : Permis usagé Vol Perte

Equivalence(s) : Catégorie(s) sollicitée(s) A1 B1

Prorogation pour limite d'âge (4) : Prorogation des catégories C, D, EB, EC et ED (fournir l'avis médical du médecin agréé)

Echange de permis de conduire : français étranger Conversion de brevet militaire

Suite à suspension d'un titre de conduite délivré hors Polynésie française

Coller le(s) timbre(s) ici
(voir montant au verso)

Le demandeur déclare (1) :

- être en instance d'examen :
- vouloir mentionner sur son titre de conduite son rhésus ou groupe sanguin (2)(3) tel qu'indiqué ci-après :
- vouloir indiquer sur son titre de conduite qu'il est donneur d'organe (3)
- devoir conduire un véhicule aménagé (avis médical délivré par un médecin agréé)

OUI NON

Le demandeur est (1) :

OUI NON

- porteur d'un dispositif de correction de la vision (verres correcteurs, lentilles de contact,...) (4)
- atteint à sa connaissance d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée (5)
- titulaire d'une carte d'invalidité civile ou militaire (2)

Je déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts et ne pas faire l'objet d'une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire en cours d'exécution ou d'une interdiction judiciaire de solliciter la délivrance du permis de conduire (6).

Fait à le

La signature du demandeur doit être apposée ci-dessus à l'encre noire et de manière appuyée sans déborder du cadre externe

Représentant légal
(si mineur)

Je soussigné, nom Prénom Né le

Pièces à joindre : Justificatif d'état civil en cours de validité (si le représentant légal ne porte pas le même nom de famille, fournir un acte de naissance ou une copie du livret de famille ou une copie d'une décision de justice)

Agissant au nom du demandeur (2) déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts et l'autorise à demander un permis de conduire

à Signature du représentant
le légal

Coller ici
votre photographie d'identité
aux normes passeport

- (1) cocher la (les) case(s) appropriée(s) ;
(2) pièces justificatives à joindre à la demande ;
(3) pour un majeur seulement ;
(4) se conférer au certificat médical d'aptitude au dos ;
(5) joindre l'avis de la Commission médicale du permis de conduire ;
(6) dans le cas contraire, joindre la décision administrative ou judiciaire
- Tout permis de conduire obtenu frauduleusement sera immédiatement retiré sans préjudice des poursuites pénales encourues aux termes des articles 441-6 et 441-10 du code pénal. Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des titres de conduite délivrés par la Polynésie française. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant en vous adressant à la Direction des transports terrestres.

Cachet de l'agent ayant réceptionné la demande

COCHER LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE DEMANDE

- DUPLICATA DE PERMIS USAGE (timbre fiscal de 3 000 XPF)**
 - o Joindre le permis usagé
 - o 1 photographie d'identité (normes passeport) récente à coller au dossier
 - o Copie d'une pièce d'identité en cours de validité indiquant une adresse en Polynésie française. A défaut, un justificatif de résidence normale (1)
- DUPLICATA DE PERMIS POUR PERTE OU VOL (timbre fiscal de 3 000 XPF)**
 - o En cas de perte : déclaration de perte délivrée par la police municipale de votre lieu de résidence
 - o En cas de vol : déclaration de vol délivrée par la Gendarmerie nationale ou la direction de la sécurité publique de votre lieu de résidence
 - o 1 photographie d'identité (normes passeport) récente à coller au dossier
 - o Copie d'une pièce d'identité valide indiquant une adresse en Polynésie française, à défaut, un justificatif de résidence normale (1)

- DUPLICATA SUITE A DEMANDE DE RENOUELEMENT PERIODIQUE OU DE PROROGATION OU D'EQUIVALENCE (timbre fiscal de 3 000 XPF)**
 - o En fonction des circonstances, joindre le permis usagé, la déclaration de perte ou de vol
 - o 1 photographie d'identité (normes passeport) récente à coller au dossier
 - o Copie d'une pièce d'identité valide indiquant une adresse en Polynésie française. A défaut, un justificatif de résidence normale (1)
 - o Pour les professionnels : l'avis médical délivré par un médecin agréé en Polynésie française (formulaire bleu)
 - o Pour les personnes âgées de 70 et plus : le certificat médical en bas de page délivré par tout médecin exerçant en Polynésie française
 - o Pour les personnes soumises à avis de la commission médicale des permis de conduire : copie(s) des pièces justificatives (attestation d'invalidité, jugement, etc.) et l'avis médical délivré par un médecin agréé (formulaire bleu)

- ECHANGE DE PERMIS DELIVRE EN METROPOLE OU DANS LES DROM-COM (timbres fiscaux de 7 500 XPF)**
 - o Photocopie d'une pièce d'identité valide
 - o 2 photographies d'identité (normes passeport) récentes et identiques
 - o Photocopie du permis de conduire recto-verso
 - o Un relevé d'information des droits à conduire de moins de trois mois
 - o Un justificatif de résidence normale (1)

- CONVERSION DE BREVET MILITAIRE (timbres fiscaux de 7 500 XPF)**
 - o 2 photographies d'identité (normes passeport) récentes et identiques
 - o Photocopie d'une pièce d'identité valide indiquant une adresse en Polynésie française. A défaut, un justificatif de résidence normale (1)
 - o Demande de conversion du brevet militaire
 - o Certificat de présence au corps
 - o Autorisation du chef de corps ou du commandant d'unité
 - o Certificat médical délivré par l'autorité militaire
- IMPORTANT** : titulaire d'un permis de conduire civil, joindre votre titre

- ECHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE DELIVRE HORS UNION EUROPEENNE OU ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (2) (timbres fiscaux de 7 500 XPF)**
 - o Photocopie d'une pièce d'identité valide
 - o 2 photographies d'identité récentes (normes passeport) et identiques
 - o Photocopie du permis de conduire recto-verso
 - o Un relevé d'information des droits à conduire de moins de trois mois
 - o Un justificatif de résidence normale (1) Carte de séjour le cas échéant (voir l'agent réceptionnant la demande)

Traduction en français du permis de conduire et du relevé d'information si nécessaire (sur instruction de l'agent réceptionnant la demande), effectuée par un organisme agréé

IMPORTANT : toute demande effectuée 1 an après l'acquisition de la résidence normale en Polynésie française ou à compter de la première date d'entrée sur le territoire telle qu'indiquée sur la carte de séjour sera rejetée

- ECHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE ETRANGER DELIVRE DANS L'UNION EUROPEENNE OU ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (timbres fiscaux de 7 500 XPF)**
 - o Photocopie d'une pièce d'identité valide
 - o 2 photographies d'identité (normes passeport) récentes et identiques
 - o Photocopie du permis de conduire recto-verso
 - o Un relevé d'information des droits à conduire de moins de trois mois
 - o Un justificatif de résidence normale (1) Carte de séjour le cas échéant (voir l'agent réceptionnant la demande)
 - o Traduction en français du permis de conduire et du relevé d'information si nécessaire (sur instruction de l'agent réceptionnant la demande), effectuée par un organisme agréé

En cas d'échange, le permis de conduire original objet de l'échange sera à déposer lors de la récupération du titre polynésien (à défaut la déclaration de perte ou de vol)

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Ce formulaire est téléchargeable sur notre site internet : www.transports-terrestres.pf
- Le formulaire doit être lisiblement et correctement rempli, sans rature, ni surcharge, ni correction
- Les photographies d'identité doivent être conformes aux normes passeport
- Un justificatif d'état civil (pièce d'identité, acte de naissance, acte de mariage, jugement de divorce, ...) sera exigé pour tout changement de patronyme
- Les personnes utilisant un nom d'usage ou marital doivent fournir un justificatif permettant de prouver leur patronyme (pièce d'identité, acte de naissance, acte de mariage)
- **(1) Justificatif de résidence normale admis et établi au nom du demandeur** : une carte CPS faisant valoir des droits pour 185 jours et plus ; une carte nationale d'identité ou un passeport avec une adresse en Polynésie française ; une « facture contrat EDT » ou une facture EDT de moins de trois mois indiquant six mois de consommation ; un contrat de travail ou arrêté d'affectation en cours établi pour une période de 185 jours minimum ; une carte d'étudiant en cours de validité ; un contrat de bail en cours établi pour une durée de 185 jours minimum.
- (2) La liste des pays avec lesquels la Polynésie française procède à l'échange du permis de conduire est consultable sur www.diplomatie.gouv.fr

- **INFORMATION IMPORTANTE**, dans le cadre d'un échange de permis de conduire, les dates d'obtention des catégories obtenues antérieurement ne seront pas reprises sur votre nouveau titre. Les nouvelles dates d'obtention seront celles correspondant à la date de dépôt de votre demande d'échange.

Certificat médical d'aptitude au permis de conduire
(délibération n° 85-1050/AT du 24 juin 1985, modifiée)

Après examen du candidat et ayant pris connaissance des contre-indications médicales telles que prévues par la réglementation en vigueur en Polynésie française,

Je soussigné,, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

Madame, Monsieur,, né(e) le

Qui, compte tenu de cet examen, est déclaré(e) apte inapte au permis de conduire pour les véhicules des catégories :

A	A1	B	B1	Pour les catégories C, D, EB, EC et ED, fournir l'avis médical du médecin agréé (formulaire bleu)
Aménagement(s)	<input type="checkbox"/>	Correction et/ou protection de la vision (01.)	<input type="checkbox"/>	Embrayage adapté (15.)
	<input type="checkbox"/>	Prothèse(s) auditive(s) (02.)	G <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	Direction adaptée (40.)
	<input type="checkbox"/>	Prothèse(s)/orthèse(s) des membres (03)	G <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/>	Rétroviseur(s) modifié(s) (42.)
	<input type="checkbox"/>	Boîte de vitesse adaptée (10.)		Siège du conducteur modifié (43.)
	<input type="checkbox"/>	Autre(s) :		

à
le,

Cachet et signature

Important : selon l'aménagement indiqué, le demandeur pourra être déféré devant un médecin agréé